

Corporation de développement des investissements—Loi

M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Monsieur le Président, j'ignore quelle est la question que pose le député. A mon avis, il ne faut pas détenir un nombre considérable d'actions pour contrôler une compagnie. Le principal actionnaire qui détenait 17 p. 100 des actions, avait de toute évidence ce contrôle.

Le président suppléant (M. Guilbault): Reprise du débat. La parole est au député de Western Arctic (M. Nickerson).

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, avant d'entamer mon allocution sur le projet de loi C-25, je tiens à remercier le député d'Etobicoke-Lakeshore (M. Robinson) pour son intermède humoristique de 20 minutes. Je l'ai trouvé très amusant. Ce n'était pas particulièrement enrichissant mais c'était très amusant. En lisant un tel discours, il a fait montre d'une loyauté sans bornes envers le parti libéral.

Je me souviens d'avoir été invité par le ministre de l'Industrie et du Commerce à une projection de films il y a quelques années. Tous les administrateurs et représentants de Canadair étaient là. Il disait que Canadair allait être formidable. Il se félicitait d'avoir fait construire les avions à réaction Challenger. Pour utiliser une phrase biblique, à l'instar du député d'Etobicoke-Lakeshore, aujourd'hui, le gouvernement agit comme Ponce Pilate. Il se lavait les mains de toute l'affaire. Il a dit que le gouvernement n'avait rien à voir avec cela. Il a dit qu'il ne fallait pas critiquer le ministre de l'Industrie et du Commerce et que c'était de la faute de la direction de Canadair. C'est ce que nous avons entendu aujourd'hui après coup. On ne peut pas avoir le drap et l'argent.

Cet après-midi, nous parlons de l'invention d'un sénateur célèbre, un certain Jack Austin. Je sais qu'il peine sur ce projet de loi depuis un certain temps. Il essaie de légitimer . . .

Je vois que vous me faites signe, monsieur le Président. Je n'avais que deux minutes et ce n'était pas assez. Je suis impatient de pouvoir en parler dans le menu détail à la prochaine occasion.

[Français]

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Français]

Le président suppléant (M. Guilbault): Tous les ordres et les articles précédant l'article n° 2 sont-ils réservés du consentement unanime?

• (1700)

[Traduction]

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'EXEMPTION DES PETITES ENTREPRISES AGRICOLES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 31 janvier, de la motion de M. Wenman:

Que, de l'avis de la Chambre, les petites entreprises du secteur agricole qui sont productives ou qui pourraient l'être valent la peine d'être conservées et que le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'abroger l'article 31 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* qui menace le maintien de cette productivité, de ce mode de vie et de cette utilisation des terres.

Le président suppléant (M. Guilbault): La parole est au député de Fraser Valley-Ouest.

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, au moment de clore le débat sur la motion, je tiens à exprimer ma reconnaissance à tous les députés de tous les côtés de la Chambre.

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. La présidence se rend compte que le député a déjà pris la parole au sujet de la motion.

M. Wenman: C'est exact, monsieur le Président. Maintenant que vous m'avez donné la parole, je vais clore le débat du projet de loi afin que la Chambre des communes puisse exprimer par un vote son accord général sur cette affaire. Vous m'avez accordé la parole et je voudrais poursuivre mes observations.

Le président suppléant (M. Guilbault): D'habitude et selon la coutume, la présidence demande si un autre député a quelque chose à dire avant la clôture du débat. Toutefois . . .

M. Wenman: Merci beaucoup, monsieur le Président. Étant donné que tous les partis ont signifié leur accord, comme en témoignent les interventions faites à la Chambre des communes et comme vous pourrez le vérifier vous-mêmes en consultant le compte rendu, et que l'on m'a en fait félicité d'avoir proposé cette motion, j'estime que la situation est claire et qu'il importe d'agir dès maintenant. C'est ainsi qu'en votant en faveur de cette motion, comme le feront tous les partis représentés à la Chambre, nous répondrons au vœu réel de tous les petits agriculteurs.

Il a été proposé au cours du débat que l'exemption maximale des pertes agricoles soit portée de \$5,000 à \$20,000 ou \$30,000 par année. Ce n'est évidemment là qu'une demi-mesure. Le problème dépasse le désaccord à propos de la législation fiscale. Il provient de l'attitude du gouvernement pour qui les petites exploitations agricoles n'ont pas de valeur et n'apportent pas à leur façon une contribution précieuse à la productivité agricole et à l'environnement.